INFORMATION SUR LE VACCINATION

Le vaccin contre l'hépatite B

Qu'est-ce que l'hépatite B?

- L'hépatite B est un virus qui s'attaque au foie.
- Les cas chroniques (c.-à-d. lorsque le virus reste dans l'organisme pendant plus de 6 mois) peuvent entraîner des dommages permanents au foie, une cicatrisation et le cancer du foie.
- Certaines personnes qui contractent l'hépatite B deviennent très malades; elles présentent de la fièvre, un jaunissement de la peau et des yeux (jaunisse), des vomissements et des douleurs abdominales.
- Environ la moitié des personnes qui contractent l'hépatite B peuvent ne jamais se sentir malades et transmettre la maladie sans le savoir.
- Elle est la principale cause du cancer du foie dans le monde.
- L'hépatite B est causée par un contact avec du sang ou d'autres liquides organiques d'une personne infectée. Le virus peut donc se transmettre de n'importe quelle des façons suivantes :
 - » par une rupture de la peau, par exemple une coupure, un saignement des gencives, une piqûre d'aiguille ou un tatouage;
 - » en partageant des seringues, des brosses à dents ou des rasoirs;
 - » au cours de rapports sexuels non protégés;
 - » À la naissance, quand la personne qui accouche a le virus.
- Elle peut être prévenue par un vaccin.

Qui devrait recevoir le vaccin contre l'hépatite B?

En Nouvelle-Écosse, le vaccin contre l'hépatite B est systématiquement proposé aux enfants dans le cadre du programme de vaccination scolaire. Comme tous les autres vaccins, le vaccin contre l'hépatite B est plus efficace lorsqu'il est administré avant toute exposition au virus de l'hépatite B. C'est pourquoi le vaccin contre l'hépatite B est proposé dans les écoles, avant que la plupart des enfants ne soient exposés au risque de contamination.

Qu'est-ce que le vaccin contre l'hépatite B?

- On sait que le vaccin contre l'hépatite B prévient l'infection dans 95 % à 100 % des cas s'il est administré avant que la personne ne soit exposée à la maladie.
- Le vaccin contre l'hépatite B contient de minuscules fragments du virus de l'hépatite B, appelés protéines. Comme ces protéines ne sont pas actives, elles ne peuvent pas vous rendre malade. Elles aideront votre système immunitaire à reconnaître et à combattre le virus de l'hépatite B en cas d'exposition future.
- Il ne contient pas de sang ni de virus vivant.
- Les personnes qui reçoivent le vaccin contre l'hépatite B suivent généralement un calendrier de vaccination comprenant deux ou trois doses. Le nombre de doses à administrer et le calendrier dépendent de l'âge de la personne et du produit utilisé. Une personne doit recevoir toutes les doses requises pour son âge pour être entièrement protégée.

Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin contre l'hépatite B?

- Les personnes qui ont déjà reçu le vaccin contre l'hépatite B ou le vaccin Twinrix. Si votre enfant est né à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse, vérifiez son dossier d'immunisation pour vous assurer qu'il n'a pas déjà reçu le vaccin contre l'hépatite B.
- Les personnes qui ont déjà eu une réaction allergique grave à une dose précédente ou à toute composante du vaccin contre l'hépatite B.
- Les personnes qui sont malades ou qui font de la fièvre (température de 38,5 °C/101,3 °F ou plus).

Veuillez lire l'information au verso.

www.nshealth.ca/immunizations

(En anglais seulement)

13110/MAY26 REV25-26

santé nouvelle-écosse

SOINS APRÈS LA VACCINATION

Le vaccin contre l'hépatite B

Il est recommandé de demeurer sur place au moins 15 minutes après l'administration d'un vaccin pour permettre de surveiller pour la possibilité d'une réaction au vaccin. Comme dans le cas de tout autre vaccin, il existe une faible possibilité qu'une réaction plus grave se produise.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin?

- Comme pour tout autre vaccin, les effets secondaires les plus courants sont de la douleur, de la rougeur et de l'enflure au site d'injection.
- Les effets secondaires moins courants comprennent les nausées, les vomissements, la diarrhée, la fièvre, la perte d'appétit, des symptômes grippaux ou la sensation générale de ne pas se sentir bien.

Il est possible de faire de la fièvre après la vaccination. Veuillez donc vous assurer d'avoir de l'acétaminophène ou de l'ibuprofène à la maison. Suivez les instructions figurant sur l'emballage. Consultez votre prestataire de soins de santé avant d'utiliser l'un ou l'autre de ces médicaments, car ils ne sont pas recommandés pour les personnes ayant certains problèmes de santé.

Appelez votre prestataire de soins de santé dans les situations suivantes :

- Fièvre qui dure plus de 24 heures
- Fièvre de 38,5 °C (101,3 °F) ou plus
- Fièvre qui ne baisse pas après avoir pris de l'acétaminophène ou de l'ibuprofène
- Apparition d'autres troubles ou symptômes

Questions?

Si vous avez des questions concernant l'hépatite B ou le vaccin contre l'hépatite B, veuillez communiquer avec votre bureau de santé publique local (voir la liste des bureaux à *www.nshealth.ca/public-health* — en anglais seulement) ou avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour plus d'information sur la vaccination, veuillez consulter les sites Web suivants:

Santé Nouvelle-Écosse Santé publique
www.nshealth.ca/immunizations *(en anglais seulement)*

Immunisation Canada
immunize.ca/fr

Agence de la santé publique du Canada
www.canada.ca/fr/sante-publique

Société canadienne de pédiatrie
cps.ca/fr

811
811.novascotia.ca/?lang=fr

www.nshealth.ca/immunizations

(En anglais seulement) 13110/MAY26 REV25-26

santé nouvelle-écosse